

DIR-COO-010 RÉV. 2 DIRECTIVE

De: Dr Prosanto Chaudhury

À: Tous les coordonnateurs-conseillers cliniques (Montréal et Québec)

Date d'entrée en vigueur : 2020-07-14

Renvoi: S/O

Objet: Attribution intestin

Veuillez prendre note que...

1. L'attribution de l'intestin s'effectue comme suit :

- 1.1 Attribuer l'intestin à partir de la liste d'attente du *Registre canadien pour la* transplantation (RCT) disponible dans la BDDR selon les critères suivants :
 - 1.1.1 Critères spécifiques du donneur potentiel :
 - a) Âgé de ≤ 65 ans ;
 - b) Après diagnostic de décès neurologique (DDN);
 - c) De groupe sanguin compatible avec le receveur potentiel.
 - 1.1.2 Si les programmes canadiens refusent ou qu'aucune personne en attente n'est compatible, contacter l'un des deux (2) directeurs médicaux de Transplant Québec pour connaître la conduite à tenir avant de faire une offre à UNOS.

P.C.P